

Y. def -

A R R E T E N° 100 SGAR/86
en date du 26 MAI 1986

portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, du château "Le Petit Chêne", y compris le parc et le plan d'eau avec leurs éléments architecturés à MAZIERES-EN-GATINE (Deux-Sèvres).

Le Préfet, Commissaire de la République de la Région Poitou-Charentes,
Commissaire de la République du département de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Poitou-Charentes entendue, en sa séance du 21 mars 1986 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que "Le Petit Chêne" à MAZIERES-EN-GATINE (Deux-Sèvres) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture.

A R R E T E

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, les parties suivantes du château "Le Petit Chêne" à

.../...

MAZIERES-EN-GATINE (Deux-Sèvres), figurant au cadastre section D :

- le château situé sur la parcelle n° 559 d'une contenance de 7 a 44 ca ;
- le parc et le plan d'eau avec leurs éléments architecturés situés sur les parcelles :
 - n° 245 d'une contenance de 51 a
 - n° 246 d'une contenance de 42 a
 - n° 247 d'une contenance de 83 a 34 ca
 - n° 248 d'une contenance de 53 a 50 ca
 - n° 249 d'une contenance de 50 a 70 ca
 - n° 561 d'une contenance de 0 a 16 ca
 - n° 562 d'une contenance de 60 a 22 ca

et appartenant à la Société Civile Immobilière "Le Petit Chêne" constitué le 17 juillet 1985,

ayant son siège social à MAZIERES-EN-GATINE (Deux-Sèvres) "Le Petit Chêne" et pour gérant Monsieur PINEAU Henri, agriculteur, demeurant aux "Berthomnières" à MAZIERES-EN-GATINE (Deux-Sèvres).

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître ROULLET, notaire à VERRUYES (Deux-Sèvres) le 17 juillet 1985, et publié au bureau des hypothèques de PARTHENAY (Deux-Sèvres) le 17 septembre 1985, volume 3.157, n° 28.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Ministère chargé de la Culture et de la Communication sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du département qui sera chargé de la notification au Maire de la commune et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à POITIERS, le 26 MAI 1986.

Le Préfet, Commissaire de la République de
la Région Poitou-Charentes

Jacques MONESTIER